

L'ajournement

Monsieur le Président, je pense que ce n'est jamais intéressant de devoir se lever pour s'opposer à une pareille proposition, mais je pense que nous devons le faire, et nous devons le faire simplement. Et je crois que nous n'avons d'autre choix, monsieur le Président, que de nous opposer et de nous en tenir à la loi et à ce qui était avant, à garder le nom tel qu'il est présentement.

Je pense que vous semblez me presser. J'aurais encore beaucoup à dire, monsieur le Président, mais je me reprendrai une autre fois.

Le président suppléant (M. Charest): L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Charest): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-2, Loi modifiant et unifiant le droit interdisant le mariage entre personnes appartenées, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

● (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LE MULTICULTURALISME—LA MISE SUR PIED D'UN CENTRE D'ENTREPRISES MULTICULTURELLES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, comme vous le savez, ma circonscription de York-Est est formée par une partie de deux des six villes qui composent la région métropolitaine de Toronto, à savoir la municipalité de East York et la municipalité ou la ville de North York. Ma municipalité et ma circonscription comptent une population extrêmement multiculturelle. On y retrouve plus de 60 groupes ethnoculturels au total.

J'ai eu le privilège d'être le maire de la municipalité de East York, pendant un certain nombre d'années. Durant mon mandat, nous avons créé un comité multiculturel, qui est devenu par la suite le comité multiculturel des relations raciales. Peu de temps après, la municipalité de North York a créé un comité semblable connu sous le nom de *Mayor's Race Relations Committee* et nos deux municipalités, monsieur le Président, amicales rivales revendiquent chacune la primauté de leur création.

Le comité multiculturel d'East York a été créé à l'origine à deux fins. On voulait d'une part, permettre à tous les habitants, indépendamment de leurs origines culturelles ou de la durée de leur résidence dans notre localité, de mieux se connaître et se comprendre et d'autre part, encourager les membres de notre collectivité, que ce soient des nouveaux venus ou des résidents de longue date, à participer à la vie et aux activités plus larges de la localité.

D'un autre côté, le comité de North York a été mis sur pied pour examiner le problème des relations interraciales. Il a été créé à la suite des incidents survenus dans la communauté urbaine de Toronto, à la fin des années 70, où les relations interraciales, les relations avec la police des différentes communautés ont posé de sérieux problèmes. A la suite de ces incidents, ce comité a centré son attention sur ces relations interraciales.

A mon avis, peu importe lequel de ces comités a été instauré en premier lieu. Ils visent tous deux à promouvoir de bonnes relations au sein de la collectivité et à amener les gens à mieux se connaître et à mieux se comprendre. En plus de ces deux fonctions, ces deux comités visent à faire en sorte que tout le monde ait la possibilité de jouer un rôle dans la société. Voilà, selon moi, la raison d'être du multiculturalisme.

L'avant-dernier dimanche, dans ma municipalité, le quartier de East York, a eu lieu le grand festival multiculturel baptisé la Journée de East York. Deux personnalités qui illustrent bien le multiculturalisme ont pris la parole ce jour-là. L'une était le nouveau lieutenant gouverneur de l'Ontario, Son Honneur Lincoln Alexander. C'est le premier Canadien de race noire qui soit devenu lieutenant gouverneur d'une province. Il est né au Canada, à Toronto. Il a eu beaucoup de problèmes et de difficultés à surmonter pour occuper la place qui lui revenait dans la société canadienne. L'autre personnalité était le président de la Journée de East York, un dénommé Shamoh Kara. Il est venu de Tanzanie en tant que réfugié, il y a des années. Il est devenu une personnalité éminente dans son milieu et dans l'ensemble de la communauté.

● (1805)

Voilà deux excellents exemples du multiculturalisme. Notre communauté et notre gouvernement se sont engagés dans cette voie. Nous dépassons le cadre du multiculturalisme traditionnel pour nous diriger vers l'égalité des chances économiques. Le gouvernement a pris deux mesures en ce sens récemment. L'une d'elles est le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi qui vient d'être renvoyé au comité. Il y a également l'initiative que le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Jelinek) a prise dernièrement à Toronto, où a eu lieu une conférence sur le multiculturalisme et les affaires. Il est ressorti de cette conférence et du débat au sujet de l'équité en matière d'emploi que la discrimination, dans les pratiques d'emploi ou dans les affaires, préoccupe bon nombre de nos compatriotes.

Le 14 avril, j'ai posé une question au ministre d'État chargé du Multiculturalisme et lui ai demandé si le nouveau centre d'entreprises multiculturelles annoncé lors de cette conférence permettra de régler le problème. Je lui ai posé cette question compte tenu précisément de l'inquiétude que suscitent l'application des règles et règlements énoncés dans le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi, ainsi que la mise en vigueur des mesures d'égalité des chances et de lutte contre la discrimination dans les entreprises proprement dites. J'espère que ce soir, le secrétaire parlementaire va non seulement nous dire que ce centre d'entreprises examinera ces questions, mais aussi va nous préciser de quelle façon et nous parler des dispositions d'application nécessaires pour enrayer la discrimination dans ces secteurs.